



décision de justice et redressement judiciaire

Par **guenievre55**, le **20/09/2010** à **09:47**

Bonjour,

J'ai hérité d'un local commercial. Après procès avec mon locataire, il est reconnu qu'il m'est redevable de 35 .000 € et qu'il a 6 mois pour épurer sa dette. Or il s'est mis en redressement judiciaire Il ne respecte toujours pas la date limite de règlement du loyer (il règle avec 1 mois de retard).

Le fait qu'il se soit mis en redressement judiciaire ? Fait-il qu'il ne soit plus obligé de respecter la décision du procès ?

Que dois-je faire ?

Merci